



Augmentation du tarif de prestation et rapport avec le salaire

Par **JanKan**, le **24/12/2014** à **11:20**

Bonjour,

Je travail pour une S2I, actuellement en mission chez un client, ce dernier a demandé à ma boîte d'augmenter de 20% les tarifs de prestation afin de me récompenser, selon lui parce que j'ai bien fait mon job, je suis toujours chez ce client, je suis censé avoir une augmentation de salaire proportionnelle mais j'ai rien eu, pire, ma boîte m'a jamais parlé de cette augmentation c'est le client qui m'a informé !

ma question est: ai-je droit de demander une augmentation ou une prime à partir du moment de l'augmentation des tarifs (il y a 4 mois) ?

Par **P.M.**, le **25/12/2014** à **11:10**

Bonjour,

Il semblerait qu'en vous refusant la répercussion d'une manière ou d'une autre de l'augmentation demandée par le client s'il l'a fait clairement, l'employeur n'agirait pas de bonne foi mais il peut refuser de l'appliquer directement sur votre salaire de base car s'il devait vous changer de mission, il devrait la maintenir sans avoir l'assurance de pouvoir vous proposer un poste dans les mêmes conditions...

Par **JanKan**, le **25/12/2014** à **12:27**

Bonjour et merci de votre réponse,

En prime c'est la moindre de chose, je peux comprendre que l'augmentation de salaire ne soit pas possible à maintenir. Je n'ai pas encore demandé à mon employeur car pour lui je ne suis pas au courant, je me demande que ce que je peux faire s'il refuse sous prétexte que j'ai déjà eu mon augmentation annuel de salaire de 4% qui n'a rien à voir avec la prime de productivité versé par le client..

J'ai moins de confiance en cette boîte à cause de ce genre pratique non correct à mon sens.

Par **P.M.**, le **25/12/2014** à **12:33**

Il faudrait que vous ayez pratiquement la certitude que l'augmentation de tarif a été accordée par le client ou même demandée à condition que vous en bénéficiez notamment sous la forme d'une prime de productivité...

Par **JanKan**, le **25/12/2014** à **12:40**

Justement c'est le client qui m'en parle il y a six mois qu'il a fait cette demande a ma boite, et la il m'a dit qu'il a reçu la facture avec une revision concernant l'augmentation. Je me dit j'attends ma fiche de paie pour ce mois peut etre ca a été intégré .. D'ici la semaine prochaine je decide de parler a mon manager.

En cas de litige puis je envisager une action legal prudhomme ou autre ?
Merci

Par **P.M.**, le **25/12/2014** à **14:40**

Encore une fois, tout dépend des formes de la demande et ce qu'elle précise mais à la limite cela pourrait être le client qui s'assure de le répercussion effective...